



RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Table des matières

Le mot de la directrice.....	5
1 – L'équipe du CREAI au 31 décembre 2019.....	7
A) L'équipe permanente	7
B) L'équipe vacataire.....	8
2 – La vie associative.....	9
A) Adhérer et contribuer au CREAI	9
B) Adhérents et contributeurs en 2019.....	9
C) Les instances associatives	12
3 – Formation et accompagnement	13
A) Le développement conséquent et continu de l'activité en Analyse des Pratiques Professionnelles : de 30 à 300 séances annuelles en 3 ans !.....	15
B) Une dynamique de formation intra stable depuis 2016	17
C) Les formations thématiques inter-établissements.....	22
D) Activité des journées régionales	24
4 – Les études	25
A) Journée d'études CAMSP	25
B) Formation CREAI-CNIGEM : session 3, à un an d'intervalle	25
C) Etude sur les besoins de formation, d'accompagnement et de conseil des administrateurs, des directions, des cadres et des professionnels du secteur médico-social dans le contexte de transformation de l'offre médico-sociale	26
D) Les travaux consacrés à l'Aide aux aidants : étude qualitative et animation territoriale départementale	28
E) Etude sur l'hébergement temporaire en établissement pour personnes âgées	31
F) Etude sur les populations précaires éloignées du système de santé (PRAPS)	33
5 - Lancement d'un Comité régional du travail social et du développement social en région Centre-Val de Loire	35
A) Le contexte : penser le travail social avec l'ensemble des acteurs concernés	35
B) Un thème de travail : retrouver sa capacité / son pouvoir d'agir	35
C) Lancement du CRTS le 8 juillet 2019	35
D) Les travaux du CRTS à partir de septembre 2019 : des groupes de travail à partir du thème « Capacité / Pouvoir d'agir ».....	36

6 – Les outils de communication	37
A) Site Internet et newsletter	37
B) Revue n°3 : "Vous avez dit inclusion ?"	37
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	39



Le mot de la directrice

L'année 2019 a vu la publication du nouveau projet stratégique du CREAI Centre-Val de Loire et la mise en œuvre de certains de ses travaux, comme l'installation de groupes de travail visant à réfléchir à certaines de ses orientations. Pour mémoire, ces dernières, au nombre de 12, sont les suivantes :

- Une appartenance affirmée au champ social, médico-social et sanitaire connexe
- Un esprit de rassemblement
- Une position de tiers
- Une transversalité institutionnelle
- Un ancrage territorial et une présence institutionnelle soutenue du CREAI
- Une politique de valorisation de la place des personnes en situation de vulnérabilité
- Un carrefour de la culture professionnelle partagée
- Une capacité de promotion de la transformation et de l'innovation sociales
- Une communication active avec des outils modernisés
- Une architecture politique et technique renforcée
- Une structuration technique interactive
- Un modèle économique original

Voici, succinctement, les **travaux menés en 2019**, déclinant ces orientations et dont le détail figure dans le présent rapport d'activité :

▪ **5 journées d'étude :**

- **Accompagner les tout-petits à besoins spécifiques et leur famille** en région Centre-Val de Loire : la nécessaire alliance entre plusieurs acteurs, 26 avril 2019 - 150 participants
- **Déjouons les représentations : faire équipe avec une personne en situation de handicap psychique**, 3 juin 2019 - 50 participants
- **De la Métis au métissage : Quelle culture professionnelle pour les professionnels des dispositifs ?** 7 octobre 2019 - 50 participants
- **Désirs de résidents, désirs de professionnels : de la participation des résidents en MAS-FAM**, 8 novembre 2019 - 70 participants
- **L'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap – Mieux coopérer pour faciliter/soutenir le projet de l'élève**, en collaboration avec l'Éducation Nationale et les acteurs du Cher, 13 novembre 2019, Bourges - 80 participants
- La journée Protection de l'enfance, prévue le 5 décembre 2019, a dû être reportée en juin 2020, compte tenu de l'appel lancé à la grève nationale.

▪ **Des animations régionales et départementales :**

- 2 Comités de pilotage dans le Cher et le Loir-et-Cher sur la coopération entre l'Éducation Nationale et le secteur médico-social, dans le cadre de notre cycle de journées débuté en 2015

▪ **Des formations et accompagnements :**

- une formation en région sur les mandataires judiciaires à la protection de majeurs, pour la DRDJSCS

▪ **L'élaboration du catalogue de formation 2020 :**

- centré sur les parcours et la démarche inclusive, ce catalogue se traduit entre autres par un chapitre sur des thématiques de formation en prise avec les évolutions actuelles : démarche inclusive, accessibilité des supports, réseau et partenariat, fonction de coordination, projet personnalisé : entre parcours de vie et référent coordonnateur, participation et pouvoir d'agir des personnes

accompagnées, modalités de coopération entre familles et professionnels, inclusion scolaire, travail au domicile...

- **La poursuite des formations et accompagnements intra, avec un accent sur l'analyse des pratiques**, en très forte évolution dans les demandes qui sont faites au CREAI. Cette augmentation des demandes nous a conduits à proposer un temps de réflexion avec les différents acteurs de l'analyse des pratiques dans le cadre d'une journée d'étude et de réflexion en mars 2019, à travers ceux qui commandent l'analyse des pratiques, ceux qui la vivent, ceux qui l'animent. Nous avons cependant fait le choix de reporter cette journée, du fait d'un nombre peu élevé d'inscrits.
- **La construction partenariale d'un Comité régional du travail social (CRTS)**, initié par le CREAI et en lien avec l'ITS, l'ERTS, l'IRFSS de la Croix Rouge et l'Uriopss, pour penser le travail social de demain, avec le soutien du Conseil Régional et de l'ARS :
 - Lancement du CRTS en juillet 2019
 - 1^{ère} commission plénière, prévue le 7 novembre 2019, mais reportée compte tenu de la difficulté à mobiliser les acteurs, et qui sera peut-être remplacée par des animations interdépartementales.
- **La poursuite des travaux au sein du réseau des CREAI et de la fédération des CREAI**, sur les sujets suivants :
 - Outil et démarches d'évaluation interne avec l'outil d'évaluation ARSENE de l'ANCREAI, du réseau des CREAI
 - Poursuite du travail engagé sur un outil d'évaluation en protection de l'enfance
 - Etude sur la prévention du cancer chez les personnes handicapées vieillissantes, en lien avec la FIRAH.

Enfin, l'année 2019 a vu la publication d'une **instruction ministérielle (n° DGCS/3C/CNSA/2019/187 du 9 août 2019) relative au financement des CREAI**, qui précise que, « suite à des échanges avec la Fédération ANCREAI et en concertation avec certains Directeurs généraux d'ARS, il a été décidé de réserver, au sein de la subvention totale déléguée, une enveloppe fixe de 50 000 € pour chacun des CREAI (...) au titre de leur fonctionnement ».

Le CREAI Centre-Val de Loire comme l'ensemble des CREAI et leur Fédération se sont réjouis de la parution de cette instruction et du versement d'un montant dédié à leurs multiples missions en tant qu'organismes tiers, venant valoriser les travaux menés par notre réseau et le positionnement de chaque CREAI sur son territoire. C'est en ce sens que le CREAI Centre-Val de Loire conduit ses activités, en combinant l'ensemble de ses missions, mais en étant financé par l'ARS jusqu'alors uniquement pour des actions fléchées.

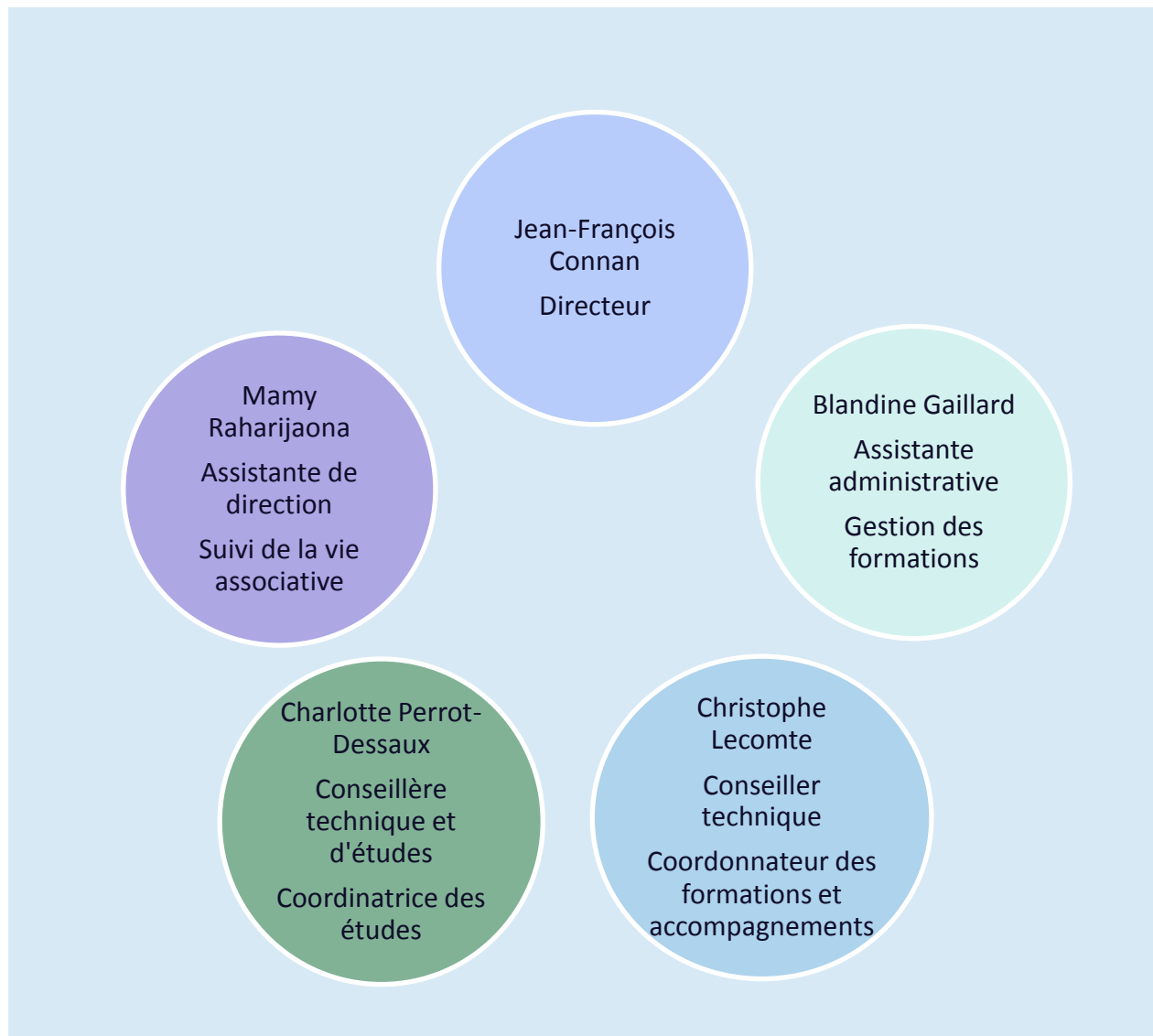
Il s'agit d'une reconnaissance des CREAI sur les territoires en tant qu'organisations apprenantes pour le secteur social et médico-social, qui doit leur permettre *de poursuivre « leur travail de veille et de diffusion de l'information, leur participation à différents groupes de travail pilotés par les administrations et leur contribution à la construction d'analyses partagées au sein de la Fédération ANCREAI. (...) En effet, par leur capitalisation des enseignements issus des organisations et pratiques innovantes, la synthèse de ces données et par la diffusion auprès de l'ensemble des acteurs, les CREAI contribuent activement à la transformation attendue des secteurs social et médico-social ainsi qu'au développement des bonnes pratiques professionnelles (notamment dans le cadre du virage inclusif). Il convient donc par cette enveloppe de soutenir l'action des CREAI en ce sens ».*

Le CREAI Centre-Val de Loire a donc sollicité l'ARS, qui, malheureusement, n'a pas souhaité appliquer cette instruction pour l'année 2019. Le CREAI en a informé l'ANCREAI. En 2020, il s'agira bien évidemment de demander à l'ARS de respecter les termes de l'instruction et de travailler avec elle le type de travaux qui pourraient être éligibles à cette somme.

Séverine Demoustier

1 – L'équipe du CREAI au 31 décembre 2019

A) L'équipe permanente



L'équipe permanente du CREAI a été dirigée par Séverine Demoustier durant les 7 premiers mois de l'année 2019.

Jean-François Connan a pris le relais en tant que directeur à partir du 1^{er} septembre 2019, désigné par le bureau pour exercer cette fonction jusqu'au retour de Séverine Demoustier le 1^{er} septembre 2020.

B) L'équipe vacataire

Le CREAI fait appel à un ensemble de **personnes-ressources**, de manière régulière ou ponctuelle.

Ces intervenants, de formation supérieure en sciences humaines et/ou en travail social, viennent en appui de l'équipe permanente afin d'assurer les missions d'accompagnement, de soutien et de conseil technique aux professionnels des secteurs social et médico-social.

Systématiquement issus de ces secteurs, ils/elles nous apportent également leur longue expérience de l'accompagnement, de la formation et de l'encadrement.



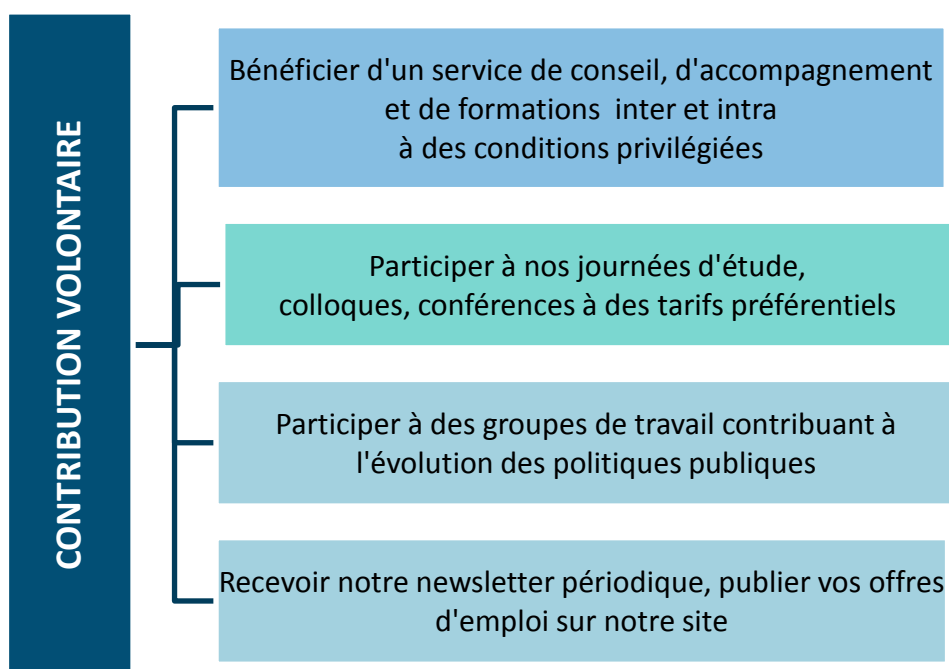
2 – La vie associative

A) Adhérer et contribuer au CREAM

L'**Adhésion** est appelée auprès des organismes gestionnaires et non gestionnaires et marque un soutien politique fort à un organisme comme le CREAM.

La **Contribution Volontaire** concerne leurs établissements et services et permet notamment de participer et de bénéficier des travaux du CREAM à des tarifs préférentiels.

Véritable moyen de soutien, la Contribution Volontaire permet d'offrir des services à des tarifs préférentiels pour les contributeurs : la rencontre, l'élaboration collective. Elle participe à maintenir un équilibre entre les différentes ressources du CREAM (Adhésion/Contribution Volontaire ; Subventions ; Produits des prestations), équilibre garant de son indépendance.



B) Adhérents et contributeurs en 2019

Les adhérents :

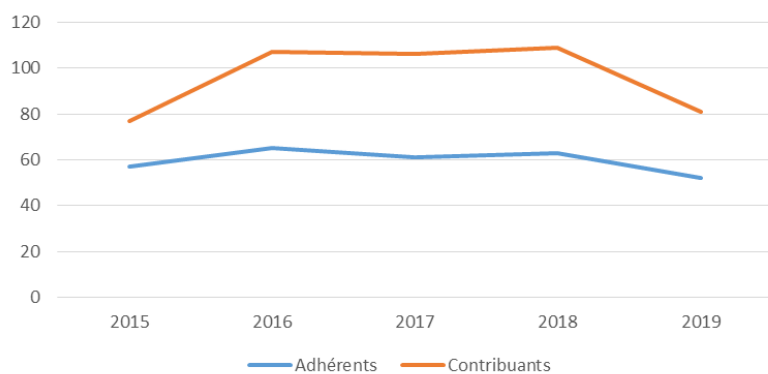
En 2019, le CREAM totalise **52 adhérents** (soit 11 de moins qu'en 2018), répartis de la manière suivante :

- 11 personnes physiques (3 de plus qu'en 2018),
- 27 personnes morales gestionnaires d'un ou plusieurs établissements et services (contre 41 en 2018),
- 14 personnes morales non gestionnaires (chiffre identique à 2018).

Les contributeurs :

En 2019, le nombre de contributeurs s'élève à **75 établissements et services** (contre 109 en 2018).

Evolution du nombre d'adhérents et contributeurs 2015-2019

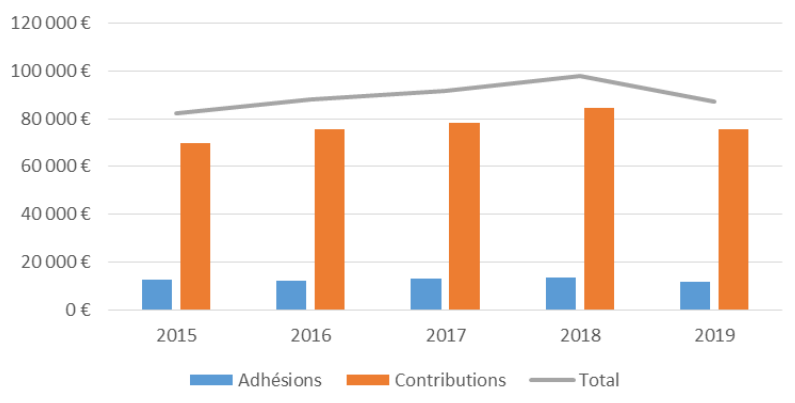


Si le CREAL a accueilli une nouvelle association adhérente et 2 nouveaux établissements contributeurs, 7 adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2019.

L'un des faits marquants de l'année a été la cessation de contribution d'une importante association gestionnaire : sur le total de 28 établissements ou services contributeurs de moins qu'en 2018, 12 de ses établissements n'ont pas renouvelé leur contribution.

Au-delà de ces chiffres se pose la question de la fidélisation des adhérents et contributeurs au CREAL et des moyens de la pérenniser.

Evolution du montant des adhésions et contributions 2015-2019



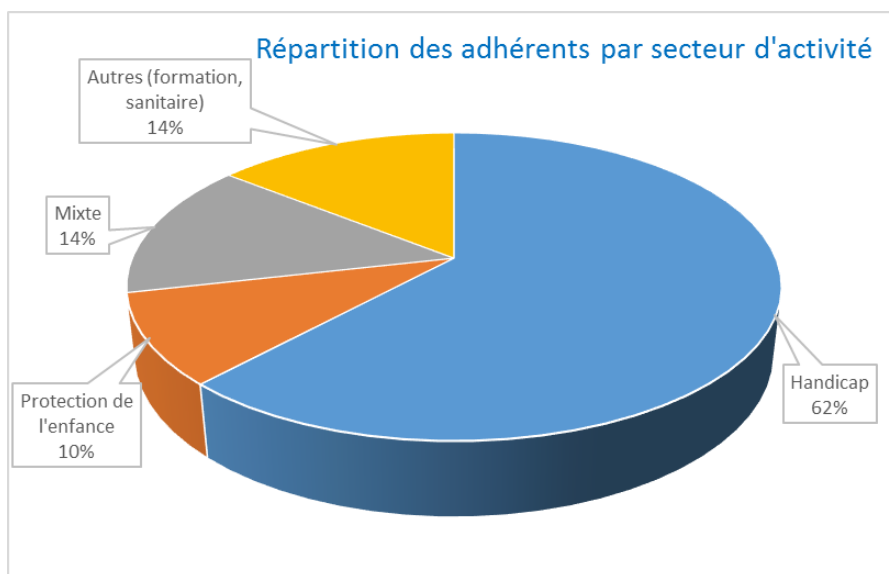
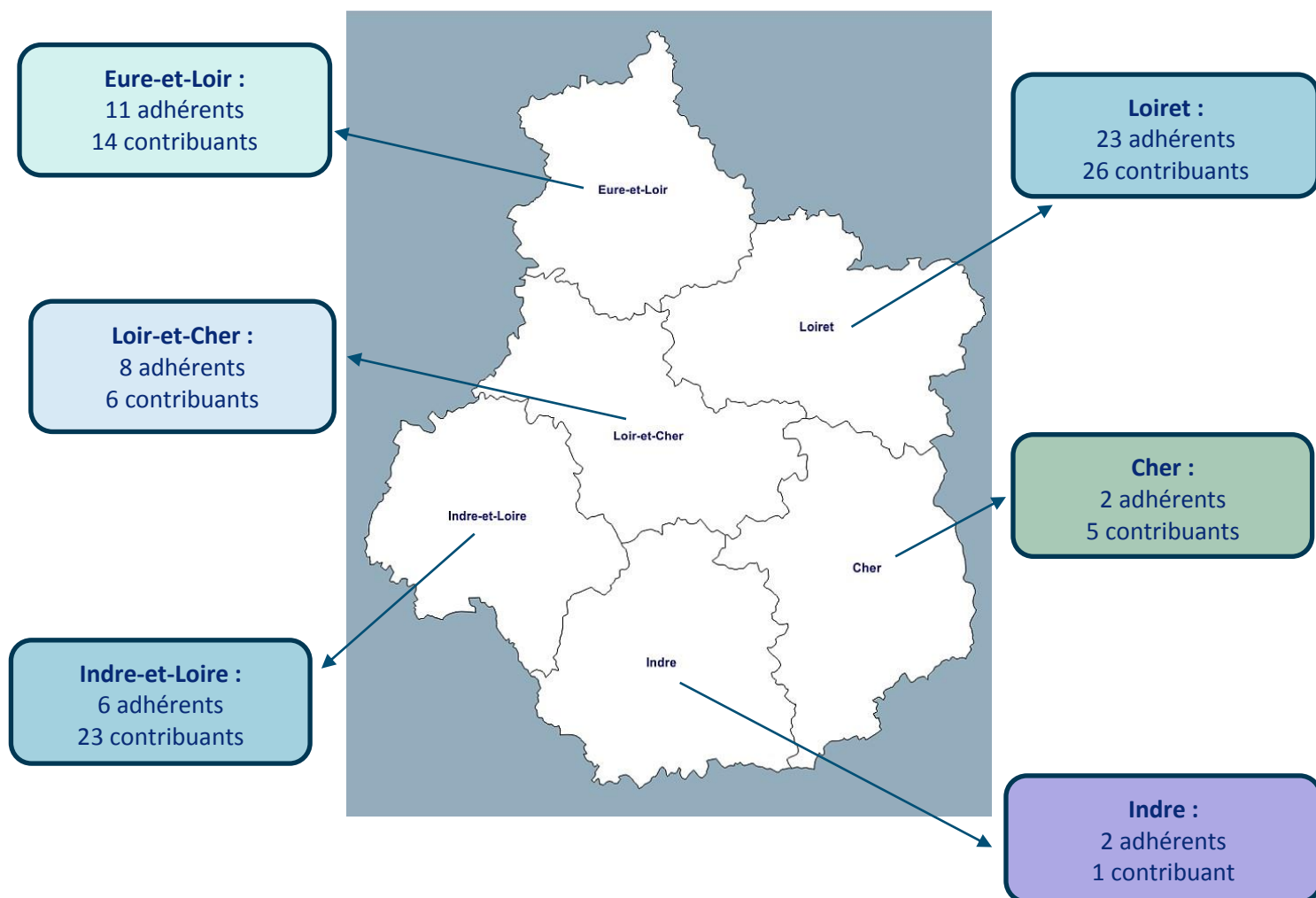
Perspectives 2020

Les rencontres associatives (permettant au CREAL d'aller au-devant des associations gestionnaires de la région et de leur présenter ses différentes missions) demeurent un levier essentiel, à la fois pour créer et maintenir le lien entre le CREAL et ses adhérents/contributeurs et pour faire connaître, développer et adapter ses actions et services par l'affinement de sa connaissance du tissu associatif régional :

ainsi par exemple, sur les 8 rencontres effectuées au cours de l'année 2018, l'une d'entre elles a abouti à l'entrée d'une association gestionnaire du Cher au Conseil d'Administration, 3 autres rencontres ont amené les associations à adhérer et/ou contribuer au CREAL, et 3 autres associations ont renouvelé leur adhésion et/ou contribution.

Le montant des adhésions reste relativement stable, tandis que celui des contributions fluctue. Le cap du total de 100 000 € d'adhésions et contributions reste un objectif à atteindre.

Répartition géographique des adhérents et contributeurs au CREAI en région Centre-Val de Loire



C) Les instances associatives



Le **bureau** s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2019.

L'un des membres a vu son mandat suspendu, du fait de sa prise de fonctions au poste de directeur par intérim du CREAL et un nouveau membre du bureau a été élu lors du Conseil d'Administration ayant suivi l'Assemblée Générale du 23 mai 2019.

Le **Conseil d'Administration** a tenu 4 réunions. A la faveur du renouvellement du tiers sortant, il a coopté, en tant que nouveaux membres, 2 associations gestionnaires du Cher et de l'Indre.

Les membres du bureau :

Noël Le Goff, Président

Claude Laizé, Vice-président

Anne-Cécile Chapuis, Secrétaire générale

Jean-Marc Bouchard, Trésorier

Alain Verdebout, Trésorier adjoint

Gilles Gibory, membre

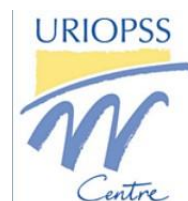
Geneviève Cétaire, Secrétaire générale adjointe

Véronique Mauger, membre

Les structures membres du Conseil d'Administration :



ARPEP Centre-Val
de Loire



3 – Formation et accompagnement

Formations et accompagnements en intra - Formations inter - Analyse des Pratiques Professionnelles



L'enjeu pour le CREAi, comme pour l'ensemble des organismes proposant des formations-accompagnements à l'attention des professionnels en exercice, est de maintenir, voire de développer son activité (ce qui est le cas depuis plusieurs années en ce qui concerne l'Analyse des Pratiques Professionnelles) dans un contexte :

- de crise structurelle du secteur SMS,
- de changement profond de paradigme lié au « virage inclusif », ce qui sous-tend une évolution de l'offre et un travail de veille permanent, en lien avec les réalités des ESSMS,
- de réforme de la formation professionnelle (nouvelle certification des organismes de formation en 2019-2021),
- de très forte concurrence.

Pour ce faire, l'équipe du CREAi a consolidé et stabilisé depuis plusieurs années une équipe de permanents et d'intervenants vacataires et continue de développer plusieurs niveaux d'activités.

La fidélisation d'une équipe reconnue de formateurs-consultants expérimentés

La coordination des actions de formation-accompagnement suppose de travailler en confiance avec des formateurs-consultants s'engageant dans des actions de formation parfois délicates et supposant une expertise, un savoir-faire et une capacité à articuler apports théoriques et espaces d'interaction permettant aux professionnels d'échanger et de mettre en avant leurs pratiques.

Cet équilibre, parfois subtil, demande de la part des formateurs une capacité d'adaptation sur le plan pédagogique. Il est cependant l'une des spécificités du CREAi à laquelle font régulièrement référence les directions générales des associations de la région, les équipes d'encadrement et d'accompagnement des ESSMS.

Cela nécessite de penser les cadres d'action pédagogique, la pédagogie étant nécessairement impactée actuellement par de multiples réorganisations institutionnelles - dans un contexte contraint et tendu - ainsi que par l'ensemble des réformes en cours : « virage inclusif » et réforme des organismes de formation.

Cela suppose également :

- des échanges réguliers avec les formateurs mais aussi entre formateurs, échanges qui se doivent d'être proposés régulièrement à titre individuel,
- à un niveau plus collectif : réunions – rémunérées - en début d'année (réunion de rentrée), réunion spécifique consacrée à l'Analyse des Pratiques Professionnelles organisée au printemps de chaque année, réunion exceptionnelle à propos d'un sujet spécifique. Ces réunions sont animées par le coordonnateur du service formation,
- la constitution initiale d'une équipe de formateurs-consultants, stable depuis 2016 et qui permet au service formation d'être - autant que faire se peut - réactif face aux différentes demandes des ESSMS,
- un travail de coordination régulier en la présence continue d'une assistante de formation et d'un coordonnateur de formation,
- l'entretien d'un réseau de vacataires, entre autres par le renouvellement ponctuel d'une partie de l'équipe (suite à différents départs liés aux activités de chacun et à l'évolution des carrières professionnelles),

- un travail de fidélisation de plusieurs formateurs intervenant essentiellement pour le CREAI : en particulier six « formateurs vacataires principaux », avec lesquels notre collaboration est plus particulièrement efficace et resserrée depuis 2016. Cette collaboration s'inscrit également dans le temps, ce qui représente un atout considérable, reconnu et souligné par les directions des ESSMS.

Ces dimensions représentent une part non négligeable de l'activité de coordination (assistance de formation et coordination pédagogique) et ce, afin de proposer sens, continuité et stabilité pédagogique.

Le CREAI fait également le choix de s'appuyer sur plusieurs formateurs très disponibles et réactifs, disposant de temps et de ne pas démultiplier le nombre de vacataires n'intervenant que très ponctuellement.

En cela le service formation du CREAI s'inscrit dans une logique non exclusivement commerciale sans nier bien entendu – et au contraire même – les dimensions économiques et financières.

2019 : à propos de la réforme des organismes de formation à venir

A compter du 1er janvier 2022 (initialement au 1er janvier 2021), les organismes de formation devront être certifiés auprès d'un organisme certificateur sur la base du Référentiel National Qualité. Cette certification – qui suppose une réflexion dès fin 2019 - est obligatoire pour continuer à dispenser l'ensemble de nos formations et en proposer de nouvelles. Nous devons ainsi répondre à cette obligation légale en saisissant l'opportunité de revisiter l'ensemble du processus de formation (de la commande à l'évaluation) pour répondre davantage aux attentes et continuer à proposer des formations de qualité, en adéquation avec les évolutions du secteur.

Le CREAI devra nécessairement repenser et réorganiser certains de ses outils : livret de formation, logiciel de gestion administrative, RGPD, plateforme numérique intégrant des accès formateurs et stagiaires, place progressive du numérique dans les dynamiques de formation, formation en distanciel ou mixte, etc.

S'il a d'ores et déjà élaboré son offre et développé de nombreux outils depuis plusieurs années, il n'en devra pas moins s'attacher à en créer de nouveaux et ce, dans certains domaines telle l'évaluation par exemple.

En effet, lorsque nous pensons, animons, améliorons nos formations, le processus d'évaluation est au cœur de notre démarche. Pourtant celui-ci n'est pas toujours clairement explicité, ni toujours présent aux différentes étapes de la formation et parfois insuffisamment exploité. Dans le cadre de la certification des organismes de formation, nous devons maintenant, par exemple, faire la preuve que nous avons identifié les attentes des participants mais aussi l'état de leurs connaissances, et ce avant, pendant et après la formation. Bien évidemment, le niveau d'exigence est à pondérer en fonction de la durée et tous les contenus ne peuvent être évalués. Les nouvelles dispositions vont nous contraindre notamment à évaluer l'impact de la formation en situation professionnelle (niveau 3 du modèle Kirkpatrick) et cela implique plusieurs choses : assurer différemment le suivi de nos formations et penser les modalités d'évaluation avec le commanditaire.

Notons également que nous devons aussi nous attacher à construire l'évaluation de nos dispositifs de formation en prenant en compte l'individualisation des parcours de formation, les attentes du commanditaire devenant alors un élément à mettre en perspective des attentes de chacun des participants.

La réforme des organismes de formation se présente à partir de sept critères et 32 indicateurs sur lesquelles le service formation doit se pencher dès cette année.

7 critères, 32 indicateurs...

- ✓ Critère 1 : les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
- ✓ Critère 2 : l'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires
- ✓ Critère 3 : l'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation

- ✓ Critère 4 : l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations mises en œuvre
- ✓ Critère 5 : la qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels
- ✓ Critère 6 : l'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- ✓ Critère 7 : le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations des parties prenantes

Le non-respect de certains indicateurs entraînera l'interdiction de dispenser des formations et l'obligation de respecter un délai avant de se soumettre à un nouvel examen.

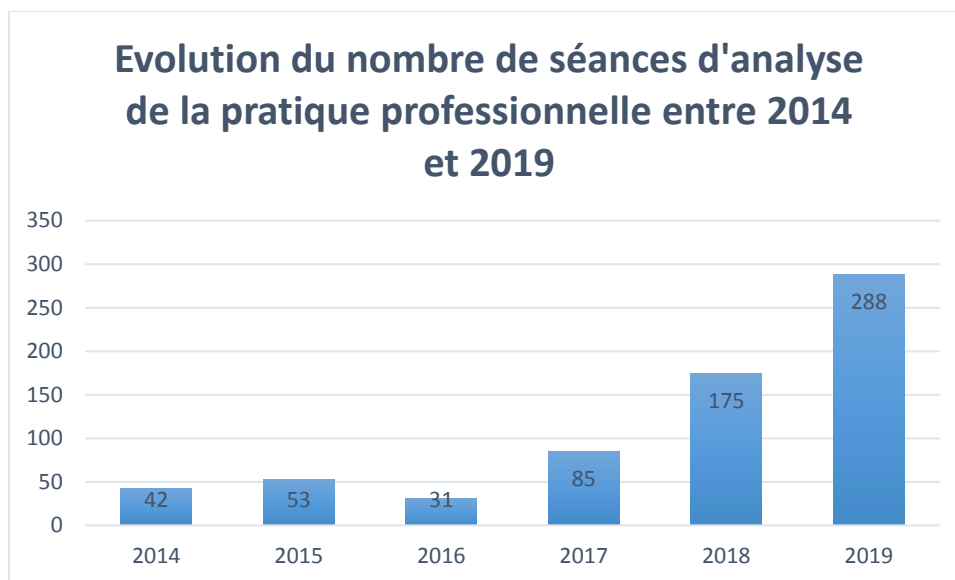
A) Le développement conséquent et continu de l'activité en Analyse des Pratiques Professionnelles : de 30 à 300 séances annuelles en 3 ans !

Le développement de l'activité en Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) semble être une spécificité du CREAM Centre-Val de Loire au sein même du réseau de la Fédération ANCREAL.

Les deux tableaux présentés ci-dessous permettent une mise en perspective de cette activité depuis 2014 incluant :

- le nombre d'ESMS concernés : 27 ESMS en 2019 contre 3 ESMS en 2014,
- le nombre de séances : 288 séances en 2019 contre 42 en 2014,
- une activité en évolution constante avec une très nette accélération depuis 2016.

ANNÉE	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNÉES
2014	42 séances de 2H (en moyenne)	3 STRUCTURES
2015	53 séances de 2H (en moyenne)	5 STRUCTURES
2016	31 séances de 2H (en moyenne)	5 STRUCTURES
2017	85 séances de 2H (en moyenne)	9 STRUCTURES
2018	175 séances de 2H (en moyenne)	15 STRUCTURES
2019	288 séances de 2H (en moyenne)	27 STRUCTURES



Les directions d'ESSMS qui nous sollicitent soulignent ce qu'elles considèrent être nos points forts :

- les formateurs du CREA Centre-Val de Loire intervenant dans le cadre de l'analyse des pratiques présentent des profils différents mais complémentaires,
- ils possèdent toutes et tous une longue et solide expérience dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles. Cet élément est fondamental tant les directions sont sensibles aux parcours et expériences croisées des formateurs CREA dans un contexte par ailleurs contraint et souvent tendu au sein des ESSMS.

Depuis trois ans, nous avons progressivement développé notre activité auprès des équipes de l'accompagnement et depuis 2018 auprès des équipes de l'encadrement (en inter-ESSMS au sein des associations, dans les services de Milieu Ouvert en particulier, au sein de la protection de l'enfance, mais également dans le cadre de la création d'un groupe d'APP Hors les Murs, en inter, au sein du CREA) et de la protection de l'enfance dont les Conseils Départementaux des départements du Loiret et du Loir-et-Cher.

Le CREA est historiquement identifié dans le secteur du handicap enfants et adultes, ce dont bénéficie également l'activité en analyse des pratiques.

Il s'agit également d'élaborer un protocole de co-construction de projet d'accompagnement favorisant un processus d'analyse des pratiques.

Pour ce faire, nous travaillons avec les équipes de direction pour affiner le choix des intervenants et l'organisation des séances et abordons la dimension tarifaire dès nos premiers contacts.

Nous développons également nos approches et nous réfléchissons en réunion d'équipe avec les intervenants vacataires : rencontre exploratoire éventuelle et réunissant les équipes de directions, les cadres intermédiaires et les professionnels de l'accompagnement ; réflexion concernant nos pratiques en APP et en régulation-supervision ; élaboration d'un protocole permettant l'analyse d'une demande initiale...

A ce propos et une fois la demande analysée et discutée entre une direction et le coordonnateur du service formation, les formateurs se mettent systématiquement en contact avec les directions d'établissements et services et ce, en amont de l'intervention. Cela permet un premier contact, mais également d'affiner les modalités pédagogiques, de co-construire un projet d'intervention et de préciser les modalités d'organisation et ce, dans le cadre d'une première réunion systématique.

Le CREA a d'ailleurs décidé de valoriser – y compris financièrement – cette dimension en intégrant ces temps de travail dans les conventions de formation.

En 2018-2019, nous avons été retenus sur de nombreux nouveaux marchés dont plusieurs concernant l'analyse des pratiques d'encadrement (liste non exhaustive) :

- un CIAS du Loir-et-Cher (3 groupes),
- un ITEP d'Indre-et-Loire (5 groupes),
- un ITEP d'Indre-et-Loire (4 groupes),
- deux SAEMO du Cher et de l'Indre (cadres intermédiaires),
- un groupe inter-ESSMS en Eure-et-Loir (cadres intermédiaires),
- un IME d'Eure-et-Loir (2 groupes),
- un IME d'Indre-et-Loire (groupe fonctionnant selon la méthode Balint),
- une association d'Indre-et-Loire : régulation-supervision d'une équipe administrative,
- SAE MO du Loiret (2 groupes),
- une association d'insertion de l'Orléanais,
- un ESSMS du Loiret (nombreux groupes),
- un IME du Loir-et-Cher (nombreux groupes),
- un IME-SESSAD du Cher,
- un FO du Loir-et-Cher,
- un Sessad du Loir-et-Cher,
- un Sessad de l'Indre : séances spécifiques de 3 heures,
- Un ESAT du Loir-et-Cher, (4 groupes),
- 2 Conseils Départementaux : suite à réponse à appel d'offre,
- un FAM du Loiret : 4 groupes,

... auxquels il faut ajouter les actions et devis en cours.

B) Une dynamique de formation intra stable depuis 2016

Depuis 2016, le nombre de jours de formations réalisées demeure globalement stable. Il concerne une trentaine de structures sur un total de 60 journées réalisées environ.

L'objectif initial, en 2015, était de relancer d'abord, puis de maintenir une activité en formation Intra. Cet objectif est ainsi réalisé à ce jour.

Certaines thématiques (sur fond bleu et comportant une astérisque, dans la liste ci-dessous) sont plébiscitées chaque année depuis 2016. D'autres thématiques subissent les effets « de mode » et sont liés entre autres aux politiques publiques et à l'actualité du secteur qui impactent les ESSMS.

Le tableau ci-dessous indique des thématiques déclinées au moins à deux reprises dans l'année.

Evolution des formations thématiques courtes en intra de 2013 à 2019

ANNEE	NOMBRE DE JOURS DE FORMATIONS	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNEES
2013	30 JOURS	12 STRUCTURES
2014	28 JOURS	15 STRUCTURES
2015	22 JOURS	11 STRUCTURES
2016	58 JOURS	30 STRUCTURES
2017	52 JOURS	27 STRUCTURES
2018	59 JOURS	35 STRUCTURES
2019	57 JOURS	25 STRUCTURES

Les thèmes retenus pour l'année 2019 sont les suivants :

Accompagnement à la vie affective et sexuelle *
Groupes d'échanges entre parents *
Ethique de l'accompagnement *
Vieillesse des personnes en situation de handicap *
Bientraitance *
Conférence sur le secret professionnel
Accueil et organisation du travail d'accueil
Organisation du travail
Les archives
Séminaire réflexif des administrateurs
Approche systémique *
Communication et travail en équipe *
Sanction, punition
Bientraitance – module long
Coordination du Projet Personnalisé *
Accompagner le jeune déficient auditif
Accompagner la sortie du résident
Secret professionnel *

Ecriture professionnelle *
Ecriture professionnelle (thérapeutes)
Modalités de coopération familles-professionnels *
Comprendre la loi de 2016 en Protection de l'Enfance
Intervenir auprès de personnes avec autisme

Une dynamique de réseau : des projets de formations diversifiés et à long terme

Depuis 2016, plusieurs ESSMS nous sollicitent régulièrement afin de co-construire de nouveaux projets de formation ou pour une suite à donner à un cycle initial de formation. Cela représente actuellement une part non négligeable de notre activité et doit être mis en lien avec la dimension du travail en équipe (fidélisation de l'équipe des vacataires) ainsi que du travail en réseau, indispensable au développement d'un service de formation continue. Beaucoup de directions d'ESSMS contactent le service formation du CREAL sur les conseils d'un collègue directeur collaborant d'ores et déjà avec notre service.

Cette continuité de liens permet d'envisager des projets à long terme, de créer une véritable dynamique et ainsi d'affiner et de prolonger nos contenus de formation.

Pour exemples, depuis 2016 (liste non exhaustive) :

- de nombreux SESSAD de la région (départements 41, 37, 36) nous ont sollicités à plusieurs reprises concernant le thème « famille, parentalité et handicap ».

Ces actions de formation ont parfois donné lieu à la mise en place d'autres actions de formation-accompagnement : module de six journées dans un IME d'Indre-et-Loire concernant « les modalités de coopération entre professionnels et parents en IME », mise en place d'un groupe de rencontres et d'échanges entre parents au sein de ce même IME, groupe animé en binôme par une professionnelle de l'IME et une formatrice vacataire du CREAL.

L'IME nous a plus récemment sollicités pour la mise en place de séances d'Analyse des Pratiques.

- Une association du Loir-et-Cher nous a sollicités sur le thème "Handicap et vieillissement en FH et ESAT".
- Un IME-SESSAD du Loiret nous a proposé d'animer plusieurs cycles longs de formation : les écrits professionnels, la bientraitance, les modalités de coopération parents-professionnels. Ces cycles évoluent mais sont renouvelés chaque année.
- Un ESSMS d'Eure-et-Loir nous sollicite régulièrement concernant différentes thématiques : éthique de l'accompagnement, secret professionnel.
- Des « groupes de rencontre entre parents » sont animés par un intervenant CREAL depuis 2016 pour une association gestionnaire du Loiret. La même association nous sollicite régulièrement dans l'Indre-et-Loire : droits des usagers, parentalité vulnérable.
- Un important projet de formation concernant « la démarche inclusive » s'est déroulé en 2018 à dans un IME d'Eure-et-Loir et pourrait donner lieu à de nouvelles actions de formation en 2019.

Un autre IME d'Eure-et-Loir, dépendant de la même association, nous sollicite très régulièrement dans le cadre d'actions de formation au long cours : cela a été le cas en 2019 sur le thème du « secret professionnel ».

- Les foyers d'hébergement et ESAT d'une association gestionnaire du Loiret nous sollicitent chaque année concernant différents thèmes de formation : l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, la co-réalisation des projets individualisés dans une dynamique de bientraitance, la vie intime et sexuelle de la personne en situation de handicap, le handicap et vieillissement, l'éthique de l'accompagnement, l'habitat inclusif.

Le service formation a rencontré à ce titre l'ensemble des équipes d'encadrement de l'association en novembre 2017 puis en 2019.

- Nous développons notre collaboration avec les associations de mandataires judiciaires depuis 2016 et organisons, pour une association de mandataires judiciaires indépendants, des journées de formation et cycles de conférences depuis 2017.

Cette collaboration doit se poursuivre à partir de la mise en place de groupes d'APP.

- Nous sommes davantage sollicités en Protection de l'Enfance depuis 2017 (Conseils Départementaux, SAEP, SAEMO, CEF, associations gestionnaires...), ce qu'il faut entre autres et semble-t-il mettre en lien avec le bon fonctionnement du groupe régional en Protection de l'Enfance. Les thématiques pour lesquelles nous intervenons concernent : accompagnement à la mise en place de l'analyse des pratiques, la loi de 2016 en Protection de l'Enfance, les écrits professionnels, l'archivage, les modalités de coopération familles-professionnels.

De nouveaux ESSMS nous sollicitent également chaque année :

Pour exemples en 2019 (liste non exhaustive) :

- ESAT du Loiret : formation sur le thème du « travail en équipe pluriprofessionnelle », puis mise en place de séances d'APP,
- Association d'Indre-et-Loire : projet de formation co-construit avec le CD 37 dans le cadre du « Plan pauvreté 2019 » (dispositifs accompagnement Jeunes majeurs » et concernant des professionnels de l'accompagnement et les jeunes eux-mêmes),
- Centre Social du Cher : sur le thème de la parentalité et à l'attention des familles d'un quartier et ce, dans le cadre d'une conférence-débat,
- Association tutélaire : dans le cadre d'un projet de formation concernant le thème de « l'accueil – Procédures et processus » - et à l'attention des mandataires judiciaires et des secrétariats,
- Foyers d'Indre-et-Loire, concernant le thème de « l'habitat inclusif » et celui du « handicap-vieillessement »,
- Association gestionnaire du Loiret : concernant les Foyers d'Hébergement et ce, sur le thème de « l'habitat inclusif. »
- Foyers du Loir-et-Cher concernant le thème du « Projet individualisé en logique de parcours ».

Il faut également noter une tendance (2019) au retour de projets plus conséquents et ce, en nombre de journées : modules de formation de 5 à 6 journées.

Lors de chaque journée de formation en intra, il est demandé aux participants de remplir un questionnaire anonyme qui permet d'évaluer la journée.

Une synthèse de l'ensemble des questionnaires remplis (175) avait été réalisée en 2018. Les participants sont dans l'ensemble satisfaits ou très satisfaits, aussi bien pour l'appréciation globale de la journée de formation que pour les temps d'intervention et d'échanges.

Un catalogue de formation-accompagnement renouvelé chaque année depuis 2016

Notre catalogue de formation – désormais bien identifié par les ESSMS de la région - est élaboré dès le mois de mars de chaque année civile, en collaboration étroite avec l'équipe des intervenants vacataires : évaluation individuelle des interventions et thématiques en cours ; co-construction de nouvelles thématiques et de nouvelles modalités d'intervention. Sa construction est également pré-élaborée en réunion d'équipe des permanents CREAL et ce, entre mars et juin de l'année civile.

Cette organisation permet ainsi d'adresser le catalogue de formation du CREAL à l'ensemble des ESSMS de la région dès le début septembre de chaque année.

Nous proposons dans ce catalogue, toujours réactualisé, de mettre en perspective les spécificités de l'offre du CREAL, à savoir :

- une équipe pluriprofessionnelle de formateurs-consultants expérimentés, issus des secteurs social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et riches d'expériences d'accompagnement, de formation, d'encadrement,
- une volonté d'être au plus près des professionnels de terrain et de participer à leur formation continue : formation, Analyse des Pratiques, accompagnement et évaluation,
- une bonne connaissance des réflexions, enjeux et décisions politiques en cours, le CREAL étant à l'interface des politiques publiques et des ESSMS,
- une expertise s'appuyant sur des missions d'observation-étude, de conseil-diagnostic et d'animation de groupes de réflexion et de travail départementaux et régionaux.

Nous proposons chaque année une réactualisation de notre offre de formation et des thématiques proposées. En 2018-2019 :

- organisation de conférences-café-débats concernant des thématiques d'actualité depuis 2018. L'idée est ici de cibler des thématiques porteuses comme par exemple en 2019 l'intervention au domicile, le virage inclusif, le travail en partenariat et réseau;
- ouverture depuis 2018 d'un nouveau chapitre du catalogue, consacré au thème du « Parcours et de l'inclusion » et proposant de nombreux cycles de formation : démarche inclusive, accessibilité des supports, réseau et partenariat, coopération parents-professionnels, coordination d'équipe, participation des personnes. Depuis 2019, ce chapitre intègre entre autres les thèmes de « l'intervention au domicile », de « la coordination de parcours » et du « territoire »;
- maintien d'un certain nombre de thématiques pour lesquelles nous sommes régulièrement sollicités en intra : secret professionnel, le dossier de la personne, la bientraitance, l'approche systémique, éthique de l'accompagnant, vie affective et sexuelle, parentalité, handicap et vieillissement...
- la rubrique « Evaluation, accompagnement et appui technique » se présente désormais également de façon étoffée entre évaluation (outil ARSENE), accompagnement, habitat inclusif, bonnes pratiques... La thématique de l'inclusion devrait être amenée à se développer et plusieurs thématiques sont à l'étude

pour répondre aux demandes repérées sur le terrain : complémentarité ESSMS et Éducation Nationale, ajustement des pratiques, fonction du référent Habitat...

C) Les formations thématiques inter-établissements

On note une baisse de l'activité en lien avec les contraintes budgétaires des ESMS :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombres de formations proposées	18	19	16	39	36	35	12
Nombre de formations réalisées	9	7	6	10	9	0	4
Nombre de personnes ayant suivi une formation	91	86	34	99	59	0	74
Nombre de formations annulées	9	12	10	29	27	35	8

Au regard de l'absence de demandes en formation inter – constat national lié à la diminution des budgets formation en ESSMS et au choix de l'intra clairement explicité par les directions dans un contexte contraint financièrement – le CREAL a fait le choix de proposer peu de formations en inter (12 en 2019 contre 35 les années précédentes).

Seule la rubrique « Parcours inclusif » propose désormais une déclinaison des thématiques proposées en inter. Nous maintenons cependant le nombre de participants au total et les conférences-débats mettent également en perspective des thématiques centrales, en lien avec les enjeux actuels. Cela a ainsi permis de réaliser quatre formations inter, dont une conférence-café débat sur le thème « Décloisonnons, decloisonnez », qui a réuni 38 participants.

Evaluation-Diagnostic et accompagnement de projets d'établissement

ANNEE	NOMBRE DE JOURS DE D'ACCOMPAGNEMENT	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNEES
2013	76	5
2014	29	4
2015	31,5	6
2016	35	5
2017	40	6
2018	30	7
2019	44	7

Depuis 2014, cette partie de l'activité peine à se développer. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

Tout d'abord, la discontinuité dans la coordination de ce secteur n'a pas favorisé l'identification de l'activité par les ESSMS. **Le positionnement d'un coordinateur doit permettre aux établissements de disposer d'un interlocuteur dans la durée.**

Ensuite, l'évaluation s'appuyant sur le logiciel ARSENE recueille pour l'instant peu ou pas de suffrages, faute d'une communication suffisante, mais aussi compte tenu de la volonté de grandes associations de développer elles-mêmes leur propre outil d'évaluation. Il nous faudra réfléchir à un travail en amont avec les associations pour ne pas seulement proposer une méthodologie et un outil d'évaluation, mais pour **co-construire avec eux un accompagnement « sur mesure ».**

Les groupes régionaux constituent un vecteur de communication mais aussi d'affirmation et de légitimation de nos interventions. La pause imposée à certains d'entre eux faute d'animateur/trice CREAL n'a pas favorisé notre développement. **La remise en route des groupes ESAT et IME-SESSAD, en complément des groupes Protection et MAS-FAM déjà bien installés, peut constituer un atout supplémentaire.**

Enfin, le secteur du grand âge est en pleine croissance et certains CREAL sont positionnés sur cette dimension. Pour notre part, nous n'avons pas encore développé d'offres dans cette direction, faute d'avoir réalisé une étude de besoins et d'avoir identifié des intervenants spécialisés.

Perspectives 2020

De façon générale, il s'agit d'obtenir la certification des organismes de formation : pour ce faire, le CREAL CVL sera accompagné par le cabinet Formalis. L'équipe des formateurs vacataires sera sollicitée concernant certains indicateurs.

Le CREAL CVL devra progressivement sensibiliser, puis former les intervenants à la fonction du numérique en formation, dimension qui va prendre une place considérable dans les années à venir.

Le catalogue de formation-accompagnement sera proposé aux ESMS début septembre 2021. Comme chaque année plusieurs thématiques nouvelles seront proposées : Habitat inclusif, projet individualisé en logique de parcours..... Au regard des demandes et des retours des directions d'ESMS, notre catalogue formation-accompagnement semble répondre aux enjeux et besoins actuels.

Nous attendons également les nouvelles directives en matière d'évaluation. La tendance est à une refonte de l'évaluation externe et de l'évaluation interne en un seul dispositif. Si cela est confirmé, nous aurions à repenser totalement notre offre d'accompagnement.

Il s'agit également de maintenir l'activité dans le cadre de l'Analyse des Pratiques Professionnelles, sachant que le recrutement d'un nouvel intervenant de formation psychologue clinicien s'avérera nécessaire à terme, du fait de départs en retraite.

D) Activité des journées régionales

ANNEE	NOMBRE DE JOURNEES REGIONALES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
2015	4	244
2016	4	211
2017	3	184
2018	4	377
2019	4	217

Journées régionales organisées par le CREAi en 2019 :



*"Déjouons les représentations :
travailler avec une personne en
situation de handicap psychique"*
50 participants

*De la mètis au métissage : métiers,
cultures et identités professionnelles*
53 participants



*Désir de résidents, désirs de
professionnels : participation
des résidents en MAS-FAM*
68 participants

*L'inclusion scolaire des enfants
en situation de handicap*
80 participants



4 – Les études



A) Journée d'études CAMSP

A la suite de son étude « Accompagner les tout-petits et leurs familles : prévention, dépistage, diagnostic et intervention précoces » réalisée en 2018 pour l'ARS, le CREAI Centre-Val de Loire a organisé le 26 avril 2019 à Tours une journée d'étude intitulée « **Accompagner les tout-petits à besoins spécifiques et leur famille en région Centre-Val de Loire : la nécessaire alliance entre plusieurs acteurs** ».

Au-delà de la présentation des principaux résultats de l'étude, cette journée de rencontres et d'échanges a permis le partage d'expériences, en mettant en avant les difficultés comme les leviers permettant l'accompagnement des enfants, dans une logique d'alliances entre acteurs. Différents témoignages et interventions de familles, de professionnels des CAMSP et de leurs partenaires ont jalonné cette journée co-construite avec les CAMSP de la région Centre-Val de Loire, leurs partenaires, les familles et l'ARS Centre-Val de Loire.

B) Formation CREAI-CNIGEM : session 3, à un an d'intervalle

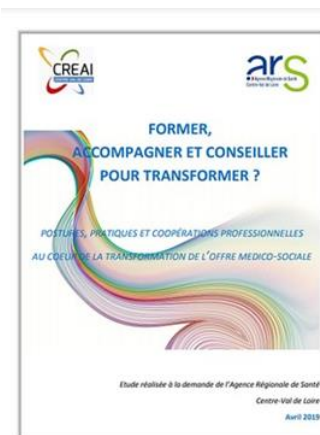


En 2018, le CREAI avait co-animé avec le CNIGEM deux jours de formation à l'intention des GEM de la région. Consacrés au partage d'expériences et de visions du GEM, de l'autonomie et de la vulnérabilité, à l'appropriation du nouveau cahier des charges national, ces deux jours avaient réuni les différents acteurs des GEM (adhérents, membres, parrains, gestionnaires et animateurs). Le 26 mars 2019, une 3^e journée a été organisée, dans la perspective d'observer et de discuter les éventuels changements et évolutions au sein des GEM en l'espace d'un an.

Cette 3^e session a permis de réunir à nouveau une dizaine de personnes, représentants différents acteurs des GEM de la région. Les adhérents étaient toutefois minoritaires. Les partages d'expériences et de points de vue ont mis en évidence les évolutions, les déplacements de certains acteurs des GEM quant à leurs représentations des personnes en situation de handicap psychique, au regard qu'ils portent sur les GEM et leurs adhérents. Des changements au niveau du fonctionnement des GEM et/ou au niveau des pratiques professionnelles des animateurs ont ainsi été identifiés, davantage en adéquation avec le nouveau cahier des charges et la promotion de l'autonomie.

C) Etude sur les besoins de formation, d'accompagnement et de conseil des administrateurs, des directions, des cadres et des professionnels du secteur médico-social dans le contexte de transformation de l'offre médico-sociale

« Former, accompagner et conseiller pour transformer ? Postures, pratiques et coopérations professionnelles au cœur de la transformation de l'offre médico-sociale »



En 2018, en adéquation avec les objectifs et orientations inscrits dans le Projet Régional de Santé n°2, étant donnés les changements engagés et futurs au niveau des établissements et services médico-sociaux en termes d'organisation, de leur articulation sur un territoire en lien avec les autres acteurs environnants (du champ sanitaire, social, du milieu ordinaire), des conséquences sur les postures et pratiques professionnelles des professionnels du secteur médico-social, sur les places et la participation sociale des personnes accompagnées et des proches aidants, et de façon à accompagner l'ensemble du secteur dans cette transformation parfois qualifiée de « révolution », l'ARS Centre-Val de Loire a sollicité le CREA I pour réaliser une étude visant à :

- ✚ repérer et analyser les besoins de formation, d'accompagnement et de conseil des directions générales, des directions et des professionnels dans le contexte actuel de transformation de l'offre médico-sociale,
- ✚ identifier les niveaux et modalités de formation, d'accompagnement et de conseil nécessaires et pertinents,
- ✚ identifier et cartographier l'offre de formation existante en région Centre-Val de Loire,
- ✚ construire et proposer des contenus de formation.

L'étude visait à éclairer l'ARS sur les besoins de formation et d'accompagnement du secteur à partir des questions suivantes :

- quelles sont les questions que ces changements posent aux acteurs en région ?
- qu'est-ce que la transformation de l'offre médico-sociale pour les acteurs du secteur médico-social ?
- quels pourraient être les enjeux et les contenus d'une politique d'accompagnement au changement ?

Combinant une **méthodologie quantitative et qualitative**, permettant le croisement des regards, cette étude a permis de recueillir le point de vue de différents acteurs par :

- entretiens (acteurs institutionnels ; référents RAPT rattachés soit aux délégations départementales de l'ARS, soit à la MDPH ; directions différentes d'ESMS du secteur enfant et du secteur adulte, OPCA Unifaf et OPCA ANFH),
- questionnaires (deux questionnaires distincts respectivement adressés aux professionnels d'une part et aux équipes de cadres et de directions d'autre part, diffusés à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux de la région)
- réunion collective (réunion régionale, organisée et animée avec l'URIOPSS Centre, à l'intention des directions, des directions générales et des administrateurs des établissements et services médico-sociaux),
- réunions interdépartementales (à l'intention des directions et des cadres des établissements et services médico-sociaux de chaque département, soit deux réunions interdépartementales réunissant d'une part, les acteurs du Cher et de l'Indre et d'autre part, ceux du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire),
- réunions départementales (à l'intention des directions et des cadres des établissements et services médico-sociaux de chaque département, soit deux réunions départementales dans le département du Loiret et de l'Eure-et-Loir).

A ces recueils de données s'est ajoutée l'analyse des projets d'établissement, des rapports d'activité et des plans de formation des directions d'ESSMS interrogées en entretien individuel.

De nombreux besoins de formation, d'accompagnement, de conseil, mais aussi d'animation et de concertation ont été identifiés au cours de ce travail.

Des besoins prioritaires et transversaux à l'ensemble des acteurs médico-sociaux ont ainsi été mis en évidence. D'autres besoins ne concernent qu'une partie de ces acteurs.

Il faut souligner deux points centraux :

- d'une part, la nécessité de développer des actions de formation et d'accompagnement visant à travailler les postures et représentations des acteurs du secteur médico-social, avant d'engager des actions ayant pour objectif l'appropriation de techniques et de pratiques spécifiques,

- d'autre part, la nécessité de diversifier les modalités de formation, en lien avec la réforme de la formation professionnelle laquelle reconnaît des formes plurielles de formation, étant données les difficultés financières auxquelles se heurtent les organisations pour former leurs équipes, et enfin, au regard des enjeux de l'évolution des postures, des pratiques et plus largement des cultures professionnelles.

Plusieurs éléments et points de vigilance ont été identifiés à travers ce travail :

- le secteur médico-social fait preuve d'un dynamisme certain dans le contexte de transformation de l'offre médico-sociale, à travers la mise en place d'accompagnements divers en lien avec ces évolutions futures. Pourtant, les professionnels estiment le plus souvent ne pas avoir bénéficié d'accompagnements. Ces écarts interrogent : ces actions d'accompagnement n'ont-elles pas été vécues par les professionnels comme telles ? Faudrait-il penser d'autres formats à leur intention ?

- l'appréhension et les regards vis-à-vis de la transformation de l'offre médico-sociale et des évolutions futures varient selon les acteurs considérés. Globalement, les professionnels apparaissent davantage « perdus » que les cadres et les directions. Enfin, le fait de se sentir informé permet de porter un regard moins négatif sur les changements à venir.

- les interrogations concernant la transformation de l'offre médico-sociale sont d'ordre différent selon les fonctions des acteurs médico-sociaux. Davantage d'ordre organisationnel et institutionnel pour les cadres et directions, les professionnels se questionnent surtout sur la dimension concrète de leur travail d'accompagnement.

- l'accompagnement à la transformation de l'offre médico-sociale et à sa déclinaison opérationnelle reste une problématique centrale au niveau régional : un niveau d'information jugé satisfaisant par les directions des établissements et services médico-sociaux n'est pas synonyme, à leurs dires, d'un accompagnement adéquat. Par conséquent, comment penser l'accompagnement de la transformation de l'offre médico-sociale au niveau régional et dans les différents territoires ?

La présente étude avait également pour objectif l'identification de l'offre de formation au niveau régional et d'éventuels manques au regard des besoins de formation, d'accompagnement et de conseil identifiés.

La consultation des catalogues de formation de ces organismes de formation au regard des besoins et thématiques de formation identifiés ne permet pas de conclure à des manques et déficits en termes d'offres. L'enjeu paraît bien être plutôt celui de **l'approche de la formation** – développer l'approche par posture et non seulement d'un point de vue technique – et des modalités de formation. La technique continue d'occuper une place centrale dans la formation professionnelle, mais il semble nécessaire de développer les formations sous l'angle de la posture professionnelle et des représentations. Enfin, en adéquation avec la réforme de la formation professionnelle, les modalités de formation sont également à diversifier.

Au regard des besoins de formation d'accompagnement, de formation et de conseil identifiés dans ce travail, des difficultés relatives par les acteurs médico-sociaux dans le cadre de la formation professionnelle, se pose la question suivante : comment (re)penser l'offre de formation et d'accompagnement du secteur, au regard d'une part des

difficultés identifiées et des dynamiques que connaît le secteur de la formation, initiale et continue, et en adéquation avec les évolutions des modalités et supports de formation ?

D) Les travaux consacrés à l'Aide aux aidants : étude qualitative et animation territoriale départementale

Contexte des commandes

Dans le cadre des concertations sur le 2e Projet Régional de Santé (PRS2), à la suite d'une enquête citoyenne réalisée en 2017 et d'une séance de la commission permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), la direction générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire a souhaité développer un axe sur les aidants et a formalisé ses objectifs opérationnels sous forme des fiches 35 et 36 du PRS2, regroupées sous le chapitre 17, « *L'utilisateur acteur de sa santé* ».

L'ARS voulait « *améliorer la coordination des politiques en faveur des aidants sur chaque territoire de santé* » – objectif n°35 – en identifiant les différents dispositifs existants déployés dans chaque territoire de santé de proximité, pour les faire connaître aux professionnels du social, aux associations, à la population, et en mettant en place une coordination des interventions en faveur des aidants. L'Agence aspirait également à « *développer une offre territorialisée pour le soutien et l'accompagnement des aidants* » – objectif n°36 – en agissant de façon préventive et sur chaque territoire de santé, afin de rendre lisible l'offre pour tous les aidants et renforcer le repérage des aidants en difficulté dans le but d'éviter les situations d'essoufflement et de rupture.

L'intention de l'ARS était d'articuler, grâce au PRS2, la dynamique de politique territoriale de l'aide aux aidants, dans une vocation globale, transversale et tout public.

L'ARS s'est tournée vers le CREAI, pour engager différents travaux sur la problématique des aidants : une étude en deux volets et une animation territoriale départementale.

❖ *L'étude qualitative sur l'aide aux aidants*

Dans le cadre de cette commande, deux volets distincts ont été réalisés : un volet quantitatif (en 2018) et un volet qualitatif (en 2019).

Les objectifs de l'étude qualitative étaient les suivants :

- enrichir les connaissances sur les aidants non professionnels,
- repérer et valoriser les dispositifs existants en région,
- soutenir la participation des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs aidants,
- valoriser les bonnes pratiques professionnelles.

La méthodologie

La méthodologie du volet qualitatif mené en 2019 a reposé sur le croisement des regards et le recueil direct auprès des publics ou bénéficiaires de l'action publique (personnes aidantes et personnes aidées). L'étude s'est focalisée sur différents publics et différents territoires.

Dans un premier temps, **une rencontre régionale entre professionnels et associatifs** a eu lieu le 6 novembre 2018 au CREAI Centre-Val de Loire, réunissant des personnes venues de quatre des six départements de la région (l'Indre et le Cher n'étaient pas représentés, faute de participants).



Cette rencontre avait pour objectif de cerner les besoins des aidants perçus par le prisme des professionnels, de comprendre comment ces derniers les identifient, d'aborder la question de la mobilisation des aidants et celle du non-recours à l'aide, de la coordination avec les services d'aide professionnels. Elle était l'occasion aussi de voir s'exprimer les besoins des professionnels en matière d'aide aux aidants.

En janvier 2019, **des rencontres ont été organisées avec des aidants et des aidés**, sur deux territoires de la région, choisis en lien avec les délégations départementales de l'ARS, sur la base des entretiens réalisés avec les Conseils Départementaux. Les actions en lien avec le schéma gérontologique, menées par les services du Conseil Départemental du Cher et ses partenaires, ont été identifiées comme un point d'appui intéressant, c'est pourquoi le Cher a été retenu pour cette phase d'étude. Parallèlement, Le Loir-et-Cher a été choisi, pour la conjonction de plusieurs éléments : l'ouverture récente d'une plateforme de répit adossée à un accueil de jour autonome et l'existence sur le territoire de services-ressources intéressants (Vivre Autonome 41, La Maison Bleue).

Dans le Loir-et-Cher, onze participants se sont présentés à la rencontre des aidants. Dans le Cher, cinq aidants ont été rencontrés. Des entretiens téléphoniques ont pu être réalisés auprès de quelques personnes aidées du Cher, dont les aidants avaient participé à notre rencontre, et auprès de personnes aidées du Loir-et-Cher, par la mobilisation de professionnels ayant répondu au questionnaire.

En complément, **les entretiens réalisés auprès des associations** ont donné forme à un recueil des données qualitatives, pour comprendre l'incidence que peut avoir la situation d'aidant sur la vie des personnes.

En dernier lieu, **les questionnaires** diffusés pour le recensement des dispositifs dans la première partie de l'étude, comportaient quelques questions ouvertes quant aux constats ayant précédé la mise en place des actions, les besoins des aidants, leurs retours sur les dispositifs, les freins et les leviers identifiés par les porteurs de dispositifs. Ces éléments ont été intégrés dans le corpus de données qualitatives.

Les conclusions des deux volets quantitatifs et qualitatifs sur l'aide aux aidants

Le recensement quantitatif et la cartographie ont permis de visualiser deux principes :

- d'une part, une forte concentration de l'aide tout au long de l'axe ligérien et approchant, de Gien à Chinon;
- d'autre part, en-dehors de cette zone, la répartition est relativement déséquilibrée, avec une concentration au sein des grosses agglomérations et des espaces ruraux peu investis.

Le volet qualitatif de l'étude tend à montrer la nécessité de constituer les aidants en objets de politiques publiques, d'autant plus dans le contexte actuel du virage inclusif et de la transformation de l'offre médico-sociale. Aussi, les besoins des aidants dans leur globalité doivent être pris en compte et anticipés, en amont de la demande formelle et individuelle. Si les aidants rencontrés au cours de cette étude ne sont pas représentatifs des aidants, nous n'avons pas décelé de différences fondamentales entre les deux départements. Par le croisement avec les entretiens individuels et collectifs des responsables d'associations et des professionnels, nous avons conclu que **les points de vue des aidants rencontrés sont très certainement généralisables à l'ensemble des départements de la région**.

Les grands résultats de ces travaux sont les suivants :

- l'aide aux aidants a besoin d'un changement de culture quels que soient les secteurs d'intervention, et d'une prise de conscience collective afin d'être connue et reconnue du plus grand nombre.

Ce changement peut être soutenu par l'intégration de l'aide aux aidants au secteur médico-social à travers les nomenclatures, les appels à projets, les autorisations, les CPOM négociés... ou encore à travers certains outils et formulaires (notamment le document Cerfa 15692*01 dans les MDPH, comprenant un volet Aidant). Le repérage des aidants, l'accompagnement, la sensibilisation et la formation des acteurs et professionnels sont à penser et à soutenir, et ce afin de repérer le plus tôt les aidants, de favoriser une évolution des postures et des pratiques professionnelles et de soutenir l'alliance entre aidants professionnels et non professionnels.

- l'aide aux aidants a besoin d'une structuration puis d'une visibilité, que ce soit pour les bénéficiaires, pour les professionnels, pour les porteurs d'action et pour les décideurs publics. Afin de structurer, de rendre plus accessibles et mobilisables les informations sur l'aide aux aidants, différentes initiatives peuvent être pensées : guichet unique d'information/d'orientation, élaboration d'un guide des ressources de l'aidant (guide actualisé, disponible en différents formats). La construction du réseau de l'aide aux aidants, à partir des organisations ou coordinations préexistantes, institutionnelles ou associatives en lien avec les conseils départementaux, est à soutenir.

- l'aide aux aidants doit être précoce, diversifiée et modulaire :

les réponses apportées doivent être individualisées et adaptées aux besoins des aidants. Pensées dans une logique de proximité, elles doivent également être pensées à proximité des aidants et délocalisées si nécessaire. Les actions collectives doivent être doublées d'un accompagnement de l'aidé. Cela implique de développer des prestations d'accompagnement de l'aidé directement liées à la participation de l'aidant à des actions d'aide dont il est la cible. Enfin, il apparaît nécessaire de diversifier les leviers de l'aide précoce aux aidants de plus de 60 ans, sur le champ de la prévention.

- le recours au répit doit être favorisé, et différentes modalités de recours doivent être pensées. Il convient de construire deux modes d'accès et d'utilisation du répit en fonction des besoins et des situations des personnes, dans une logique d'urgence ou de façon anticipée. Enfin, la question des coûts de l'hébergement temporaire dans le champ des personnes âgées doit être posée.

❖ ***La mise en place d'une animation territoriale à l'échelle départementale***

Les deux volets – quantitatif et qualitatif – ont permis d'une part, d'apporter des connaissances quant au nombre de dispositifs, aux publics à qui ils s'adressent, à leur localisation sur le territoire régional, et d'autre part, d'identifier les leviers et les freins à la mobilisation des dispositifs d'aide aux aidants.

A la suite de ces études, l'ARS a mobilisé le CREAI pour animer une concertation départementale sur l'aide aux aidants visant à répondre aux questions et objectifs suivants :

- quels sont les besoins du département en matière d'aide aux aidants ?
- quels sont les axes et orientations du département sur le volet Aide aux aidants ?
- comment élaborer un plan d'action opérationnel, visant à développer et structurer l'aide aux aidants sur le territoire dans une logique partenariale ?

En amont de cette animation départementale, la présentation de l'étude Aide aux aidants a eu lieu dans différentes instances, à leur demande ou sur demande de l'Agence Régionale de Santé. L'étude a ainsi été présentée :

- le 24 avril 2019, lors de la journée d'étude « *L'accueil en famille : les dispositifs d'accueil familial et de soutien aux aidants* » organisée dans le cadre des 3^e Journées de l'Autonomie du Conseil Départemental du Loiret,
- le 25 avril, dans le cadre du Comité technique régional Plan Maladies Neurodégénératives d'une part, et dans le cadre de la Commission de coordination des politiques publiques d'autre part,
- auprès des 6 Conseils Territoriaux de Santé, entre le mois de juin et de septembre 2019.

Après retour de l'ARS et au regard de son dynamisme dans le cadre de l'aide aux aidants, le Loir-et-Cher a été retenu comme premier territoire où débiter la concertation territoriale. Initialement, un 2^e département devait être investi en même temps. L'Eure-et-Loir, également avancé dans l'aide aux aidants, était pressenti. En raison de difficultés extérieures au CREAI, ce 2nd territoire n'a pu être investigué.

En Loir-et-Cher, plusieurs réunions et instances ont été organisées afin de développer l'animation territoriale portée conjointement par la délégation départementale de l'ARS et le Conseil Départemental, et animée par le CREAI :

- **un COPIL restreint**, constitué du Conseil Départemental, de l'ARS et du CREAI a été mis en place. Ce COPIL s'est réuni en amont de la concertation territoriale afin de discuter les résultats des études du CREAI, d'identifier l'état d'avancement des territoires vis-à-vis des préconisations et pistes d'actions proposées, d'un point de vue stratégique et opérationnel, ainsi que les choix et orientations prioritaires du département en matière d'aide aux aidants.

Ce premier échange avait vocation à identifier les axes de travail que le département souhaitait retenir, ainsi que son degré d'implication en termes de déclinaison opérationnelle. Il s'agissait de recueillir les attentes et souhaits du département du Loir-et-Cher en matière d'aide aux aidants.

- **un COPIL élargi**, composé d'une vingtaine de membres, représentants différents secteurs et institutions (CDCA, GHT, EHPAD, CD, France Alzheimer, Unafam, Ligue contre le Cancer, MSA...) a été institué.

En adéquation avec leurs propres conclusions et orientations, le Conseil Départemental a souhaité que les 4 préconisations élaborées par le CREAI soient investies par le COPIL élargi, soit :

- le changement de culture de l'aide aux aidants
- la structuration et la visibilité de l'aide aux aidants
- une aide aux aidants précoce, diversifiée et modulaire
- favoriser le répit

Pour ce faire, l'animation territoriale a été organisée en 3 réunions mensuelles, de novembre 2019 à janvier 2020, qui avaient vocation à définir des axes stratégiques. La dynamique doit poursuivre au-delà de l'animation du CREAI, dans le cadre du schéma départemental du Loir-et-Cher.

Perspectives 2020

Dans le cadre de l'animation territoriale conduite sur le Loir-et-Cher, la dernière réunion était prévue mi-janvier 2020. A sa suite, la synthèse des différents COPIL élargis et la réalisation d'un livrable à l'intention de l'ARS et du Conseil Départemental sont prévus.

Un second département devrait être également investi à travers une démarche similaire.

E) Etude sur l'hébergement temporaire en établissement pour personnes âgées

« Hébergement temporaire en établissement pour les personnes âgées : les enjeux de l'accompagnement, entre demande émergente et contraintes de fonctionnement »

Contexte et commande de l'Agence Régionale de Santé

En 2018, dans le contexte du PRS 2 et des orientations nationales et de la Stratégie « Grand Age et autonomie », l'ARS a sollicité le CREAI pour réaliser une étude régionale sur l'hébergement temporaire pour personnes âgées visant à :

- ❖ **identifier l'offre et son utilisation, et entre autres connaître :**



- la répartition géographique de l'offre (voir quelle échelle est pertinente ; Commune, EPCI ou département)
- les taux d'occupation et les taux de rotation sur les 3 dernières années
- le motif de la demande d'hébergement temporaire (hôpital, domicile, hospitalisation d'un aidant...)
- l'orientation à l'issue du séjour (retour au domicile, entrée en institution...)
- les listes d'attentes (effectifs, délai d'attente, refus et motifs de refus);

❖ **apporter des éléments sur les besoins des personnes âgées et leur entourage**, pour connaître les conditions de possibilité du maintien à domicile, en termes de services de proximité, coordination, professionnels médicaux et paramédicaux, et de places d'hébergement temporaire.

Méthodologie

L'étude a été menée sur un versant quantitatif et sur un versant qualitatif :

- Un questionnaire en deux parties a été envoyé à l'ensemble des structures qui relèvent d'une autorisation de l'ARS ou des Départements, concernant leur offre d'hébergement temporaire. Les résidences seniors n'ont pas été incluses dans le versant quantitatif de l'étude, car elles s'adressent principalement à des publics autonomes ou peu dépendants.

La première partie, adressée aux directeurs ou aux gestionnaires d'établissement, avait pour objectif **de recueillir des données concernant l'occupation des places de l'hébergement temporaire sur les 3 dernières années**. La seconde partie, à l'intention des cadres ou des coordinateurs, visait le recueil d'information permettant **de déterminer des typologies de résidents, ou de profils types, permettant de comprendre les pratiques et l'utilisation de l'hébergement temporaire**.

- au niveau qualitatif, différents acteurs ont été sollicités, dans le cadre d'entretiens exploratoires, d'entretiens collectifs ou individuels : services Autonomie ou services liés à l'offre d'hébergement pour les personnes âgées des Conseils Départementaux, pilotes MAIA, équipe de la PTA-PAERPA du 37, directions et cadres de structures d'hébergement temporaire dans chacun des départements de la région, professionnels des services à domicile et de la coordination (MAIA), résidents de l'hébergement temporaire ou aidant principal.

Au total, 78 personnes ont été questionnées dans le cadre d'entretiens au cours de cette étude (60 en entretiens collectifs avec des directeur·trice·s, et directeur·trice·s adjoint·e·s, des professionnels des secteurs financiers, accueil et gestion des séjours, des cadres de santé et coordinateurs de soins, et 18 entretiens individuels avec des aidants et des aidés).

Résultats et réflexions

Etant donnés les besoins de l'ARS, un premier rapport intermédiaire a été remis à l'ARS avant l'été 2019, suivi d'un rapport complet livré au 3^e trimestre 2019.

Au regard de la question initiale, l'étude réalisée a permis de conclure **que l'hébergement temporaire remplit globalement sa vocation en région Centre Val-de-Loire**.

Les axes de réflexions pour améliorer le recours à l'hébergement temporaire concernent :

- **la couverture et la répartition territoriale de l'offre**, en fonction des publics accueillis et au regard du nombre de personnes très âgées présentes à l'échelle territoriale choisie (les cantons, EPCI ou bassins de vie semblent les échelles les plus pertinentes);

- **le financement de l'hébergement temporaire à titre individuel** : la solvabilité doit être repensée au-delà de l'APA en intégrant un volet d'aide sociale à l'hébergement;

- **la revalorisation de l'activité d'hébergement temporaire pour les établissements** : cette revalorisation doit permettre à l'établissement d'assurer la coordination en amont et en aval du séjour, dans l'optique d'un parcours d'accompagnement plus fluide;

- **le seuil de la durée de séjour** : les établissements aux tarifs règlementés ne devraient pas pouvoir imposer aux résidents des durées minimales de séjour au-delà d'une semaine;

- **l'accueil en urgence et ses conditions de financement** (solvabilité individuelle et tarification de l'établissement);

- **la qualité de l'accompagnement** : La prise en compte des attentes des personnes accompagnées, leur projet de vie, la co-construction de leur projet d'accompagnement incluant les aidants, nécessitent du temps et de la disponibilité des équipes et impliquent par conséquent de disposer des ressources correspondantes.

- **La densification du réseau** : l'hébergement temporaire doit trouver sa place dans les coordinations territoriales et s'enrichir d'un outil numérique permettant la visualisation des places en temps réel.

F) Etude sur les populations précaires éloignées du système de santé (PRAPS)



Dans le cadre de son Projet Régional de Santé n°2 (PRS 2) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS), l'Agence Régionale de Santé a réaffirmé son ambition de lutter contre les inégalités sociales d'accès à la santé et de réduire la distance au système de soins des populations les plus précaires et vulnérables. En effet, le PRAPS définit les objectifs de construction d'accompagnements spécifiques des publics cibles, et souligne les enjeux de l'évolution et de la coordination des différents dispositifs existants et des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social. Pour ce faire, le PRAPS mentionne la nécessité de connaître plus précisément les populations les plus éloignées du système de santé afin de construire des réponses adaptées et au plus près de leurs besoins.

Dans ce cadre, **l'ARS a sollicité le CREA Centre-Val de Loire et l'Observatoire Régional de la Santé Centre pour réaliser deux études complémentaires.**

L'ORS a été missionné d'une étude régionale visant à mesurer les besoins d'accompagnement de ces publics et à identifier, dans une dimension prospective, de « nouveaux » publics éloignés du système de soins. Ce travail a reposé sur le recueil des points de vue des professionnels accompagnant ces publics.

En articulation et dans la continuité de ce travail, en lien avec l'action 1.2 du PRAPS « Recueillir les attentes et les besoins des usagers en leur donnant la parole », les objectifs de l'étude réalisée par le CREA étaient :

- d'identifier les espaces, acteurs et structures accueillant/accompagnant les publics éloignés du système de santé,
- d'identifier les espaces et instances recueillant et retranscrivant la parole de ces publics accueillis, accompagnés,
- de recueillir directement la parole des publics éloignés du système de santé pour connaître leurs besoins et attentes en matière d'accès à la santé.

Plusieurs temps d'échange entre l'ARS, l'ORS et le CREA ont permis d'affiner et de cibler plus précisément les territoires et populations cibles de l'étude du CREA entre mai et juillet 2019, en adéquation avec les besoins et la commande de l'ARS et des résultats de l'étude de l'ORS.

Ainsi, les entretiens réalisés par l'ORS auprès de différents professionnels et acteurs (des champs sanitaire, social, médico-social, du domaine de la coordination ou encore des associations caritatives) ont fait apparaître 3 groupes principaux de publics identifiés comme prioritaires sur le territoire régional, avec pour chacun d'eux des problématiques spécifiques : les populations migrantes, les personnes souffrant de problématiques psychiques/psychiatriques et les personnes en situation de grande exclusion. Les échanges et conclusions ont insisté sur la nécessité de travailler sur les grands exclus/ les personnes en situation d'exclusion/marginalisées. Finalement, ce sont les « personnes précaires et vulnérables » qui ont constitué l'objet d'étude, sur deux départements, le Cher et l'Indre-et-Loire.

La méthodologie adoptée, combinant approche quantitative et approche qualitative, a également valorisé le croisement des regards par le recueil auprès d'acteurs et structures de champs divers (sanitaire, social, médico-social, secteur caritatif) via des questionnaires et des entretiens dédiés et par les entretiens individuels réalisés avec des publics cibles du PRAPS.

Les travaux suivants ont été réalisés dans le cadre de cette étude, entre septembre et décembre 2019 :

- des entretiens exploratoires et des échanges informels avec différents acteurs contribuant à l'accueil/l'accompagnement des personnes précaires et vulnérables (travailleurs sociaux, acteurs de collectivités territoriales, professionnels de santé, professionnels médico-sociaux, responsables associatifs...);
- un questionnaire diffusé à plus de 400 destinataires sur les deux départements de l'étude, et visant à identifier les espaces et dispositifs accueillant/accompagnant des personnes précaires et vulnérables, à repérer les modalités de recueil et d'utilisation de leur parole. 73 questionnaires ont été retournés;
- des entretiens individuels menés auprès de personnes précaires et vulnérables, en face-à-face ou par téléphone (21 entretiens ont été réalisés);
- des actions collectives en santé menées dans le cadre d'un CRPA organisé à Blois et animé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et à l'occasion d'un forum en santé porté par une association gestionnaire dans le Cher.

Au final, ce sont 103 personnes qui ont participé à l'étude à travers le retour des questionnaires, un entretien exploratoire et/ou un entretien individuel, sans compter toutes les personnes avec lesquelles des échanges plus informels ont eu lieu.

Perspectives 2020

Menée entre septembre 2019 et janvier 2020, cette étude donnera lieu à l'élaboration d'un rapport et de préconisations communes à l'ORS et au CREA. Les résultats et préconisations seront présentés lors d'un COPIL en janvier 2020.

L'élaboration d'une plaquette de synthèse commune aux deux études est également prévue.



5 - Lancement d'un Comité régional du travail social et du développement social en région Centre-Val de Loire

A) Le contexte : penser le travail social avec l'ensemble des acteurs concernés

Le CREA I, l'ITS, l'ERTS, l'IRFSS et l'URIOPSS ont répondu de façon partenariale à un appel à manifestation d'intérêt du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) en faveur de la création de Comités régionaux du travail social. Ce projet, qui fait suite à un travail commun sur le travail social mené depuis les Etats Généraux du travail social en 2013, a été retenu et est accompagné en région Centre-Val de Loire par l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA).

Les enjeux qui pèsent aujourd'hui sur le travail social et le développement social amènent un repositionnement des différents acteurs et une autre façon de penser l'accompagnement des personnes vulnérables. Le CRTS est un **espace commun pour travailler ces évolutions avec l'ensemble des parties prenantes : travailleurs sociaux, organismes gestionnaires, autorités publiques, écoles de formation, personnes accompagnées...**

B) Un thème de travail : retrouver sa capacité / son pouvoir d'agir

En 2019 et 2020, le CRTS a choisi d'organiser ses travaux pour réfléchir sur **la capacité / le pouvoir d'agir des personnes et des acteurs de l'accompagnement.**

Dans un contexte d'évolution des politiques d'action sociale, les acteurs (élus politiques, associatifs, travailleurs sociaux, personnes concernées...) ont le sentiment d'être contraints et de ne plus avoir d'espace pour agir. L'objectif est d'identifier les leviers qui permettront à chacun de (re)trouver sa propre capacité et son pouvoir d'agir, notamment à travers des modes d'action et de participation repensés ou réinvestis. Une approche systémique semble nécessaire.

L'ambition du CRTS est de participer à la perception d'un « travail social qui permette le progrès », et pas uniquement « d'un travail social qui répare ».

C) Lancement du CRTS le 8 juillet 2019

Pour mobiliser et favoriser l'engagement des différents acteurs au sein du CRTS, il est ainsi proposé de **lancer officiellement le CRTS lors d'une séance inaugurale, ouverte très largement. Lors de cet événement, il s'est agi de réfléchir ensemble à ses propres représentations concernant le pouvoir d'agir de tous.** L'objectif est de partager la conviction selon laquelle chacun peut agir et être acteur des politiques d'action sociale et de santé et de leur mise en œuvre.

Cette séance d'ouverture du CRTS a été l'occasion d'un moment convivial et interactif. Elle a donné enfin l'opportunité aux participants de s'inscrire aux travaux à venir du CRTS, dont le contenu et les modalités ont été présentés lors du lancement.

D) Les travaux du CRTS à partir de septembre 2019 : des groupes de travail à partir du thème « Capacité / Pouvoir d'agir »

En partant des travaux du HCTS et en s'appuyant sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sur les politiques sociales inclusives et d'accompagnement dans le milieu ordinaire de l'ensemble des personnes vulnérables, en intégrant la dynamique de l'empowerment, **le CRTS a eu pour objectif de se co-construire avec les acteurs. Le CRTS a proposé des groupes de travail thématiques, toujours en lien avec la capacité / du pouvoir d'agir des acteurs, pour produire ensemble des contributions** (journées d'étude, formations, recherche, écrits...). participant à l'évolution du travail social en région.

Compte tenu du faible nombre de participants inscrits à une première séance plénière du CRTS en novembre 2019, à partir de laquelle les travaux en sous-groupes inter-départementaux devaient se décliner, le CRTS a été repoussé. La crise sanitaire de début 2020 n'a pu lui permettre de se réactiver. Il le sera fin 2020.

6 – Les outils de communication



A) Site Internet et newsletter

- ✓ **Le site Internet** du CREAI (creaicentre.org) : les pages les plus consultées ont été, au cours de l'année 2019 :
 - la présentation du CREAI (5 541 clics)
 - les missions du CREAI (5 521 clics)
 - les études réalisées (7 788 clics)

31 articles ont été mis en ligne en 2019 et 255 offres d'emploi nous ont été transmises pour insertion sur le site, contre 197 en 2018, indiquant le positionnement bien ancré du CREAI en tant que diffuseur de ces offres, lesquelles émanent dans leur très grande majorité de nos adhérents et contributeurs.

- ✓ En 2019, **7 newsletters** ont été envoyées à un total de 646 abonnés, avec un taux d'ouverture (similaire à celui de 2018) de 34,25%, chiffres stables par rapport à l'année dernière.

Perspectives 2020

L'Extranet réservé aux adhérents et contributeurs voit sa mise en ligne reportée à 2020, en raison d'un plan de charge important en 2019.

L'ouverture aux réseaux sociaux permettra au CREAI de bénéficier d'un autre flux d'informations, en complément du site.

La newsletter vise :

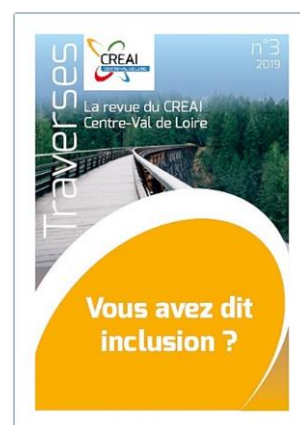
- une augmentation du nombre d'abonnés,
- le développement de son contenu, avec l'accent mis sur la veille dans le champ de la formation.

B) Revue n°3 : "Vous avez dit inclusion ?"

Le 3ème numéro de Traverses a été tiré à 600 exemplaires en décembre 2019, après 9 mois de travail. Une quinzaine d'articles ont été adressés au comité de rédaction, dont 4 membres ont apporté leur contribution écrite à ce numéro. Nous remercions vivement notre partenaire, le Crédit Coopératif, qui a montré son intérêt pour les travaux du CREAI en nous accordant son mécénat pour l'élaboration de la revue.

L'argumentaire de la revue était le suivant :

"Dans la suite de deux premiers numéros de la revue du CREAI, Traverses, consacrés à la vulnérabilité et à l'alliance, le thème de l'inclusion s'est imposé pour ainsi dire naturellement. Celui-ci, qui occupe une place centrale dans la demande sociale, les projets institutionnels, les réflexions et pratiques des professionnels mérite qu'on s'y attarde. Dans ce numéro de la revue Traverses, il est proposé de sortir de l'opposition factice entre conservateurs et libérateurs, qui sont les formes caricaturales d'un faux débat. À nos yeux la question de l'inclusion relève davantage d'un travail de consensus à conduire, avec une démarche de regards croisés qui fait place aux personnes en situation



de vulnérabilité elles-mêmes, et à leurs besoins et attentes, dont nous proposons d'en ouvrir la focale. Ce qui exclut c'est le fermé, ce qui inclut c'est ce qui est ouvert : au débat, aux évolutions. Nous souhaitons, de façon modeste mais affirmée, contribuer au débat qui permettra de parvenir à une vision éclairée de l'inclusion."

Au sommaire de ce numéro :

- L'inclusion : approche socio-sémantique – Brigitte BOUQUET
- L'inclusion : une utopie ? - François FAUCHEUX
- Vécus inclusifs – Simon MALLARD
- Prendre le virage inclusif - Jacques CONSTANT
- Virage inclusif, la nécessaire coopération — Maïté PELLOILLE
- La notion d'inclusion – Nastasia MONCHICOURT et Pauline PAYRASTRE
- Vers une école réellement inclusive : enjeux et perspectives– Emmanuel VIRTON
- Vers une pluralité de modalités d'accompagnement et d'accueil – Capucine BIGOTE
- La transdisciplinarité au service d'une inclusion scolaire réussie – Charlotte DORIN, Patrice MONPROFIT, Pascal VILLELEGIER
- Parents comme les autres ? - Cécile PEISSAK
- La fracture numérique, ou comment passer de l'autonomie à la dépendance, de l'inclusion à l'exclusion – Stéphanie VALETTE
- « J'ai tellement miséré » - Amandine NIGON
- Le temps, un secret de l'inclusion à l'échelle du quartier - Michèle MARTIN
- L'inclusion : un parcours du combattant mais aussi une aventure extraordinaire —Christine COLLET
- L'inclusion scolaire : expérience d'hier et constats d'aujourd'hui— Anne-Cécile CHAPUIS
- L'école inclusive en Nouvelle-Zélande, un modèle de référence —Alain VERDEBOUT
- Éducation inclusive : survol européen et focus local — Jean-François FILY
- Une séance au CRPA à Blois – Anne-Cécile CHAPUIS
- Partage, contribution ou inclusion ? Une expérience en cours : l'association Scène Ouverte-Orléans - Jean-Marie MARTIN
- Le RIADH - Retour d'expérience sur un projet d'habitat inclusif—Yves GOULARD
- La démarche inclusive— Martine VILLEDIEU
- Fais-moi une place... — Anne-Cécile CHAPUIS
- Pour continuer à cheminer... en matière de formation — Séverine DEMOUSTIER

Perspectives 2021

La crise sanitaire a bouleversé bien des aspects de l'activité, pour tous les acteurs du secteur. Le CREAL n'y a pas échappé, c'est pourquoi l'opus n°4 de "Traverses" laissera passer une année et sera publié en 2021.

"Quel pouvoir d'agir" ?

Ce nouveau numéro de la revue du CREAL propose ainsi de s'interroger sur la façon de concevoir l'autre dans son identité et ses compétences, au-delà de sa situation de vulnérabilité, temporaire ou permanente, afin de construire un lien social le moins asymétrique possible, en avançant que, sans doute, le pouvoir d'agir des uns vient renforcer celui des autres ?

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Première année de mise en œuvre du nouveau projet stratégique du CREAI, 2019 a permis de conduire un certain nombre de travaux et de penser la mise en œuvre d'autres. En résonance avec le projet stratégique de la Fédération ANCREAI, mais aussi avec les politiques publiques nationales et territoriales, l'activité du CREAI Centre-Val de Loire est en mouvement. Les enjeux sont forts, qui vont impacter l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, et donc, logiquement, la façon dont un organisme comme le CREAI pense son positionnement et ses missions. **Mais, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la France, comme beaucoup d'autres pays, est confrontée à une crise sanitaire liée au Covid-19, qui entraîne un confinement généralisé de la population. Aussi l'activité du CREAI en cette année 2020 va-t-elle être bouleversée. Le bilan de cette année sera fait en son temps.**

On ne peut donc que citer de façon hypothétique les actions suivantes pour 2020 :

-  **Formation – accompagnements** : réfléchir à l'offre de formation du CREAI et avancer vers la digitalisation de la formation, dans un travail de mutualisation avec le réseau des CREAI (évolution des supports en présentiel, réflexion sur la formation à distance, modalités d'animation, documents à fournir, politique commerciale...), dans un cadre nouveau de certification issu de la loi « Avenir professionnel », qui impose à partir du 1^{er} janvier 2021 à tous les prestataires souhaitant bénéficier de fonds publics d'être certifiés au titre de la qualité.
-  **Animation** : consolider et développer la mission d'animation du CREAI (surtout s'il peut s'appuyer des financements ad hoc) ; le faire dans des logiques partenariales si cela s'avère pertinent, développer les écrits du CREAI dans le cadre et à la suite de ses différentes animations ; faire vivre le Comité régional du travail social (CRTS).
-  **Communication** : les nouvelles technologies comme les modes de communication actuels nous invitent à repenser les méthodes et outils du CREAI en la matière : digitalisation des outils du CREAI, de la formation ; réseaux sociaux ; visioconférences ; modalités de communication auprès du milieu ordinaire... Un groupe de travail est à mettre en place.
-  **Place des personnes accompagnées** : favoriser la parole des personnes en situation de vulnérabilité et la valoriser suite à des travaux conduits avec elles ; réfléchir à la place de personnes en situation de vulnérabilité dans les instances du CREAI ; renforcer les partenariats visant explicitement la question de la place et de l'expression des personnes en situation de vulnérabilité et accroître l'offre d'accompagnement des professionnels sur ce thème ; mettre en place un groupe de travail sur la place des personnes accompagnées dans les instances du CREAI, comme dans ses travaux.
-  **Place et rôle du CREAI sur les territoires, mais aussi au sein des instances de concertation territoriale** : défendre la participation du CREAI aux instances de concertation territoriales, aux observatoires régionaux et départementaux ; développer une fonction de veille sur les appels à projet, appels à candidature, appels à manifestation d'intérêt ; collaborer davantage avec les collectivités territoriales sur des projets.
-  **Méthodologies de travail croisées et participatives** : renforcer le Comité d'études et d'expertise (CEE) du CREAI et le faire vivre pour étayer l'équipe, avec un renouvellement à prévoir de ses membres dans son noyau dur. Se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.
-  **Vie associative** : penser une nouvelle composition du Conseil d'Administration du CREAI, pour y intégrer le champ des personnes âgées et diversifier la représentation des différents territoires de la région ; créer

une fonction de réseau de correspondants départementaux, avec une feuille de route et mettre en place un comité des territoires.

Le travail social et les modalités d'accompagnement, dans une société plus inclusive et participative, sont en mouvement et doivent faire l'objet d'une redéfinition collectivement pensée ; c'est ce à quoi va continuer à s'atteler le CREAL en 2020.





CREAI Centre-Val de Loire
Membre de la Fédération ANCREAI

35 avenue de Paris – 45000 ORLEANS
Tél. 02 38 74 56 00
creaicentre.org